

Instruction DGOS/R3/DSS/MCGR n° 2012-52 du 27 janvier 2012 relative au programme de gestion du risque sur l'insuffisance rénale chronique terminale (GDR-IRCT)

27/01/2012

Instruction DGOS/R3/DSS/MCGR n° 2012-52 du 27 janvier 2012

Validation par le CNP le 16 décembre 2011. – Visa CNP n° 2011-308.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : cette instruction à l'attention des ARS comporte une proposition d'offre cible, déclinée régionalement, ainsi que des éléments d'orientation pour l'élaboration des plans d'action à réaliser en articulation avec les SROS-PRS.

Annexes :

Annexe I A. – Repères pour l'offre cible.

Annexe I B. – Propositions : part de la greffe dans le total des traitements de l'IRCT.

Annexe I C. – Propositions : part de la dialyse à J90 du démarrage.

Annexe II. – Orientations pour l'élaboration du plan d'action régional.

Annexe III A. – Bilan des freins et des leviers identifiés au cours des états des lieux et des diagnostics partagés des régions.

Annexe III B. – Bilan des états des lieux et des diagnostics partagés en région pour l'IRCT – Dialyse.

Annexe III C. – Fiche de synthèse saisine informations ARS IRCT GDR, DGOS/DSS – Greffe.

Annexe III D. – Taux de réponses des ARS.

Annexe IV. – Actions nationales.

Annexe V. – Évaluation médico-économique des stratégies de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique terminale en France.

Annexe VI. – Machines à perfusion de reins.

Annexe VII. – Carte de soins et d'urgence.

Annexe VIII. – Informations et conseils.

Annexe IX. – La maladie rénale chronique.